

I. PARTICIPANTS

Direction : L.Daubert - C.Pignères-Boutonnet

Délégués FO : C.Amiel - P.Rivière - S.Faget - G.Clavel - L.Teillet - P.Vincent - P.Vessella

II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 31 mars 2014

Réponse Direction

«Effectif total Toulouse / Gimont

- 1 020 CDI
- 153 STU
- 74 CDD
- 44 Alternances (AP + PR)
- 160 Intérimaires.»

Personnel en Détachement courte et longue durée

	Nombre de personnes concernées
LATECOERE SERVICES	1
AIRBUS Toulouse	8
AIRBUS Nantes	1
DASSAULT Mérignac	2
DASSAULT Biarritz	1
LDB	5
LATECOERE Czech Republic	3
USA	4
AEROSPACE VALLEY	1
PORTET sur Garonne	17
Mexique	6

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité au 31 mars 2014 ?

Département	Janvier	Février	Mars	Tendance
Fabrication structure	61 735	59 456		↘
BO-traçage	2 816	2 842		↗
Etude structure	15 764	27 338		↗
Etude électronique	2 272	2 404		↘
Fabrication électronique	1 391	1 245		↘

CHIFFRES NON FOURNIS

IV. DELAI DE PREVENANCE

Concernant la fin des contrats intérimaires et à durée déterminée, nous vous demandons de respecter le délai de prévenance.

Lors d'un précédent DP, vous nous avez informés avoir pour objectif de prévenir les salariés en fin de contrat 1 mois avant la fin de mission (CDD ou intérim).

A ce jour, on constate que ce délai n'est pas toujours respecté. Que mettez-vous en place pour assurer cet objectif ?

Réponse Direction :

«Nous avons mis en place une politique et une routine nous permettant d'être de nouveau en ligne avec l'objectif d'un mois. Faites-nous remonter les cas des personnes qui n'auraient pas eu de retour dans le délai imparti.»

V. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Au DP du mois de janvier, la note devait enfin voir le jour le 31 mars 2014. Pouvez-vous la partager avec les délégués du personnel ? (La question est posée depuis début 2012)

Réponse Direction :

«Nous vous soumettons un projet ce jour, comme convenu.»

Position FO

Les délégués FO ont enfin obtenu un écrit qui devrait faire l'objet d'une note de service.

Ce projet fait état de montants de récompense. Les élus FO demandent des précisions sur les critères objectifs qui permettent de fixer ces montants.

VI. MOBILITE

Conformément au dernier DP, la charte de mobilité devait être validée le 20 mars. Pouvez-vous nous la présenter ?

Réponse Direction :

«La réunion a bien eue lieu, mais n'a pas permis de valider la charte dans son intégralité. Dans l'attente, la charte mobilité société Latécoère reste applicable. Celle-ci est disponible sur l'intranet.»

Sur l'année 2013, parmi les 64 postulants et 34 retenus. Pouvez-vous nous donner :

- la proportion de cadres et non cadres ?
- les départements/services concernés ?

Réponse Direction :

«En 2013, sur les 34 personnes retenues, on décomptait 53% de cadres et 47% de non cadres. La répartition des postulants par service est la suivante.»

Achats	1
Appros	1
Assemblage	2
DPO	2
Logistique	6
Marchés	1
Qualité	4
Support Client	4

BF	1
Contrôle Assemblage	2
Costing	1
Fabrication	1
Maintenance	1
Programmes	4
Stratégie Industrielle	3

VII. MEXIQUE

La note sur la sécurité au Mexique devait être diffusée le 12 mars 2014. Quand allez-vous la diffuser?

Réponse Direction :

«La note est prête et est diffusée à toutes les personnes ayant à se rendre au Mexique. Nous vous la soumettons pour prise de connaissance.»

VIII. DEPLACEMENT

Le projet de note devait être terminé à la fin du mois de mars et nous être présenté. Pouvez-vous nous présenter le projet ?

Réponse Direction :

«Nous vous soumettons un projet ce jour, comme convenu.»

Position FO

Le document draft présenté aux élus ne répond à NOTRE demande !

En effet, il ne constitue qu'une aide à l'établissement des notes de frais.

La demande initiale porte sur la refonte de la note NS-1209 - Règlementation des déplacements professionnels.

Les problèmes rencontrés par les salariés ne portent pas sur l'établissement de la note de frais mais sur les conditions de déplacements (horaires, hébergements, moyens de transports...) à connaître avant le départ en mission.

Nous demandons une nouvelle fois à la Direction de participer à la mise à jour de cette note.

IX. DEMENAGEMENTS

Sur quel OTP, les salariés doivent ils pointer pour le déménagement ? Qui effectue le déménagement ?

Réponse Direction :

«L'OTP est IMP135 (déménagement).Les déménagements ont été effectués par le sous-traitant et certaines fois par les principaux intéressés qui ont contribué à ce que ces déménagements s'effectuent à 0 coût.»

X. PROJET RESPIRE

Quand comptez-vous communiquer sur l'avancement de ce projet ?

Réponse Direction :

«Nous comprenons que le délai de retour est long pour les personnes ayant participé à ce projet. Celui-ci est en effet porteur d'attentes. Nous pensons communiquer d'ici à la fin du mois d'Avril 2014 sur le plan d'action.»

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **13 Mai 2014**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.

INFORMATION



FO Signe l'Augmentation des Salaires Minima Ingénieurs et Cadres 2014

C'est après 2 séances de négociation (12 décembre 2013, 22 janvier 2014), et grâce à l'insistance de FO METAUX, que nous sommes parvenus à un accord sur le barème des appointements des ingénieurs et cadres pour 2014.

L'UIMM a fait une première proposition à 0,7 % puis à 0,9 %, ce qui est inacceptable pour FO METAUX. De fait, l'UIMM a fait une suspension de séance et à la reprise, nous avons obtenu un accord avec 1,1 % avec une clause de revoyure en cas de dérapage de l'inflation.

Les délégués FO sont parvenus à **une augmentation générale de 1,1%**, qui permet un maintien du pouvoir d'achat des salariés. Cela met l'indice **100 de la première grille à 35 388 euros**.

Dans un contexte actuel très tendu, il était primordial d'arriver à un accord dans la branche, qui initie nombre de négociations salariales dans les départements.

Chez Latécoère, les appointements minima annuels Société du personnel **Ingénieurs et cadres sont majorés au 1^{er} janvier 2014** selon le même taux que celui résultant de l'évolution des appointements minima UIMM sur la même période.

Le barème suivant correspond à la durée légale du travail de 218 jours pour l'année 2014 chez Latécoère.

Position hiérarchique	Indice hiérarchique	Appointements Minima Annuels 2014		Référence Mensuelle de gestion 2014	
		Forfait en jours	Forfait sans référence horaire	Forfait en jours	Forfait sans référence horaire
Position I					
21 ans	60		24 072 €	2 006 €	
22 ans	68		24 072 €	2 006 €	
23 ans et au-delà	76		26 892 €	2 241 €	
1 an d'expérience	84		29 736 €	2 478 €	
2 ans d'expérience	92		32 568 €	2 714 €	
3 ans d'expérience	100		35 388 €	2 949 €	
Position II					
	100		35 388 €	2 949 €	
Après 3 ans en position II	108		38 232 €	3 186 €	
Après 6 ans en position II	114		40 356 €	3 363 €	
Après 9 ans en position II	120		42 480 €	3 540 €	
Après 12 ans en position II	125		44 244 €	3 687 €	
Après 15 ans en position II	130		46 020 €	3 835 €	
Après 18 ans en position II	135		47 772 €	3 981 €	
Position III					
III A	135		47 772 €	3 981 €	
III B	180		63 708 €	5 309 €	5 513 €
III B exceptionnel	-		74 340 €	6 195 €	6 432 €
III C	240				7 351 €

Les appointements minima pour l'année 2014 ont été augmentés de 1,1% par rapport à l'année 2013. Cette revalorisation résulte de l'augmentation appliquée par l'U.M.M suite aux négociations de janvier 2014.

Allocation Annuelle d'Ancienneté pour l'Année 2014 est de **114 € / Année d'Ancienneté**